

Mairie de
P O U L D R E U Z I C
29710

Téléphone : 02.98.54.40.32
Télécopie : 02.98.54.77.33
E-mail : mairie@pouldreuzic.fr

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 février 2015

L'an Deux Mil Quinze, le 18 février à 18h30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe Ronarc'h, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2015

Présents : Monsieur Philippe Ronarc'h, Madame Michelle Burel, Monsieur Hervé Le Coz, Madame Nelly Vivien, Monsieur Claude Donnadiou, Madame Josée Jolivet, Monsieur Didier Bodénan, Madame Christelle Guezengar, Monsieur Jean Pierre Kersalé, Monsieur Patrick Pérennou, Madame Claudie Simon, Monsieur Bernard Le Goff, Madame Armelle Ronarc'h, Monsieur Guy Andro, Madame Michèle Calloc'h, Monsieur Eric Bourdon, Madame Monique Kerveillant

Absente excusée :

Madame Alexandra Marec qui donne procuration à Monsieur Jean Pierre Kersalé

Absent : Monsieur Jean Luc Calvez

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. Madame Michelle Burel a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Objet : délibération n°000010/2015 – Délibération du 17 novembre 2014/taxe d'aménagement à compléter

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente ce sujet.

Un courrier de la Préfecture en date du 19 janvier 2015, demande que la délibération n°67/2014 soit complétée car l'article L331-9 du code de l'urbanisme modifié par l'article 90 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a élargi aux locaux artisanaux l'exonération relative aux locaux industriels.

Il convient donc de compléter la délibération n°67/2014 en ces termes : Exonération totale pour les locaux à usage « industriels et artisanaux ».

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur cette modification. Le texte de la délibération est donc le suivant :

Taux de la taxe : 1,5%

Pas de sectorisation ni de versement pour sous-densité.

Exonération totale pour les locaux à usage « industriels et artisanaux » et les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m².

Objet : délibération n°000011/2015 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour lancer une consultation en vue de démolir et désamianter les hangars situés sur le site Guichaoua

Monsieur le Maire fait un bref historique de ce dossier. Une convention a été signée le 16 mars 2011 entre la commune et l'Établissement Public Foncier de Bretagne. Le rachat par la commune doit intervenir pour le 26 janvier 2017 au plus tard.

Un état estimatif réalisé par l'EPF mentionne 11 772 m² pour un prix de cession prévisionnel, au 30 juin 2015, de 269 874,65 euro.

Afin de pouvoir valoriser ce terrain, il est indispensable de prévoir de démolir, de désamianter et éventuellement de dépolluer les bâtiments situés sur le site Guichaoua le plus rapidement possible. Les bâtiments actuels freinent les investisseurs. Vu le coût, il est important de lancer un marché. L'article 14 de la convention autorise la Commune à dépolluer et déconstruire avant l'acquisition.

Monsieur Éric Bourdon demande des précisions sur le projet et s'étonne de pourquoi tant d'empressement à démolir.

Monsieur le Maire lui répond que le terrain sera valorisé en l'aménageant. Étant donné que la date butoir pour l'acquisition est fixée en 2017, il est important de le mettre à nu avant que la Commune ne devienne propriétaire.

Monsieur Jean Luc Calvez se joint à l'assemblée.

Madame Monique Kerveillant s'interroge sur le devenir du matériel de l'association du Patrimoine.

Monsieur le Maire évoque la réunion avec le Conseil d'administration de l'association dès avril 2014 suivie de plusieurs autres rencontres pour évoquer différentes pistes. A ce jour, aucun projet n'a été présenté par l'association. Un contact avait été pris avec un commissaire-priseur. Le rendez-vous a été annulé par l'association. Monsieur le Maire précise qu'il avait proposé à la Présidente de l'association un accompagnement par la Municipalité. A ce jour, aucune suite n'a été donnée par le Conseil d'administration à cette proposition.

Monsieur Eric Bourdon demande quelle suite a été donnée aux demandes de subvention déposées?

Monsieur le Maire répond que la municipalité espère recevoir ces subventions mais que quoi qu'il en soit, la dépense est engagée. Il vaut mieux que le terrain soit mis à nu pour éviter les squatters ou un accident. Il est temps de passer à l'action. L'opération sera déficitaire vu le prix d'acquisition du terrain. Tout sera fait pour que cela coûte le moins possible. Il rappelle que la SAFI a mis en garde la précédente municipalité du coût onéreux du projet.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de démolir et désamianter les hangars situés sur le site Guichaoua (2 voix contre, 2 abstentions et 15 voix pour).

Monsieur Patrick Pérennou se demande si l'association souhaite que la mairie l'accompagne car à ce jour, le Conseil d'administration n'a pas donné suite aux propositions du Maire. Quel est leur besoin ? Quel est leur projet ?

Objet : Emprunts : résultats de la consultation et choix des organismes de prêts

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente ce dossier. Un document synthétisant les différentes offres reçues est distribué à tous les membres du Conseil municipal. Ce dossier fait débat.

Messieurs Eric Bourdon et Jean Luc Calvez déplorent que la commission « finances » n'ait pas été convoquée auparavant pour étudier ce dossier. Monsieur Jean Pierre Kersalé, pour pallier cette absence de commission, présente des tableaux explicatifs réactualisés à chaque négociation avec les banques qui entraîne une évolution permanente des taux.

Délibération n°000012/2015 – Emprunts : résultats de la consultation et choix des organismes de prêts

Afin de financer la construction de la nouvelle école, il est proposé de retenir l'offre la plus favorable émise par la Caisse des Dépôts :

Montant du prêt : 1 200 000 euros, éligible BEI (Banque Européenne d'Investissement) amortissements constants, taux : 1,52% + % inflation.

Echéances trimestrielles, durée 20 ans.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (2 voix contre, 2 abstentions, 15 voix pour) :

- Décide de solliciter de la Caisse des Dépôts un prêt de 1 200 000 euro, amortissements constants, taux : 1,52% + % inflation avec des échéances trimestrielles, sur une durée 20 ans.
- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Délibération n°000013/2015 – Emprunts : résultats de la consultation et choix des organismes de prêts

Afin de financer la construction du Centre d'incendie et de secours de Pouldreuzic-Plovan et les frais de dépollution et démolition du site Guichaoua, il est proposé de retenir l'offre la plus favorable émise par le Crédit Agricole :

Montant du prêt : 400 000 euros, amortissements constants, taux fixe : 1,97 %

Echéances trimestrielles, durée 20 ans.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (2 voix contre, 2 abstentions, 15 voix pour) :

Décide de solliciter du Crédit Agricole un prêt de 400 000 euro, amortissements constants, taux fixe : 1,97%, avec des échéances trimestrielles, sur une durée 20 ans.

- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Monsieur le Maire regrette que certains conseillers bloquent les projets et remercie les deux membres de l'opposition qui ont compris qu'il faut avancer pour Pouldreuzic.

Affaires diverses

Monsieur Jean Luc Calvez fait référence à la pétition initiée par les adolescents, déposée chez certains commerçants; elle concerne, entre autres, le déplacement du skate park.

Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré des adolescents en janvier 2015; ils ont évoqué les problèmes de cohabitation avec les voitures et les membres du club de galoche ainsi que l'état du revêtement. Une réunion de la commission « travaux » aura à réfléchir sur un emplacement satisfaisant pour tous.

Lors du débat, il est mis en avant le fait que certains adolescents soient utilisés par leurs parents pour faire passer un message. Madame Nelly Vivien propose que ces parents, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, suggèrent à leurs enfants de venir à la rencontre des élus. Monsieur Patrick Pérennou complète en disant qu'une phrase figurant sur cette pétition

pourrait être inversée: « les parents soutiennent les jeunes dans cette démarche » deviendrait « les jeunes soutiennent leurs parents.. ».

Monsieur le Maire évoque des dégradations qui ont eu lieu à Pouldreuzic en centre bourg et quartier de Pendreff, il y a 3 semaines. Il demande à chacun d'être respectueux des biens d'autrui.

Madame Michelle Burel annonce qu'une journée intergénérationnelle ayant pour thème « les jeux » va être organisée le 12 avril 2015 par le CCAS en partenariat avec l'Ulamir du Goyen et des associations locales. La réunion préparatoire du 18 mars 2015 donnera l'occasion de communiquer sur cet événement

Monsieur le Maire informe que l'assemblée générale de l'Office du tourisme du Haut Pays bigouden aura lieu à la salle Avel Dro de Plozévet le 3 mars 2015 à 19 heures.

Madame Monique Kerveillant s'étonne que l'avis concernant cette séance de Conseil municipal ne soit paru qu'aujourd'hui, jour du conseil municipal, dans le Télégramme. Elle note que l'éclairage public reste allumé jusqu'à 9h alors qu'il fait déjà jour. Monsieur le Maire précise que ce problème d'extinction tardive le matin sera vu avec les services techniques. Il ajoute que l'éclairage public est maintenant éteint à 22h00 au lieu de 23h00, ce qui permet ainsi de réaliser des économies (environ 1080 € pour la période hivernale).

Aucun autre sujet n'étant évoqué, la séance est levée à 19h45.

Récapitulatif des délibérations du conseil municipal du 18 février 2015

Délibération n°000010/2015 – Délibération du 17 novembre 2014/taxe d'aménagement à compléter

Délibération n°000011/2015 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour lancer une consultation en vue de démolir et désamianter les hangars situés sur le site Guichaoua

Délibération n°000012/2015 – Emprunts : résultats de la consultation et choix des organismes de prêts

Délibération n°000013/2015 – Emprunts : résultats de la consultation et choix des organismes de prêts